

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi national du HBC Les 23 et 24 juin 2018



Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro (En cours d'approbation)

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBAD.

Art. 04 Le Juge-Arbitre principal du tournoi sera Alain Mekhneche.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 06 Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD autorisés à jouer dans les catégories minimales, cadets, juniors, seniors ou vétérans.

- DEUX TABLEAU maximum sont autorisés par joueurs. La combinaison SIMPLE et Mixte est interdite.
- Classés de NC à N2. (Pour la catégorie minimale, les joueurs devront être classés au minimum D7 dans un moins un tableau)
- Les tableaux proposés sur le tournoi seront le SIMPLE HOMME / SIMPLE DAME / DOUBLE HOMME / DOUBLE DAME / DOUBLE MIXTE
- Les séries (5) seront composées en fonction du CPPH. En concertation avec le comité d'organisation, un joueur, une paire pourra être reclassée dans une série supérieure. Le classement CPPH pris en compte pour le tournoi sera défini au jeudi J-15 (07/06/2018) de la compétition.
- Des séries pourront être fusionnées ou supprimées selon le nombre d'inscrits.

Art. 07 Les tableaux se joueront en poule avec dans la mesure du possible 2 sortants par poule.

Art. 08 Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de six inscrits. Toutefois, et sur accord de TOUS les joueurs inscrits dans le tableau concerné. Le comité d'organisation se réservera le droit d'ouvrir le tableau avec une poule unique.

Art. 09 La date limite d'inscription est le **9 juin 2018**. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée. (Cachet de la poste faisant foi). Le tirage au sort aura lieu en présence du Juge Arbitre le **13 juin 2018**.

Art. 10 Le montant des droits d'engagement est 14 € pour 1 tableau, 19 € pour 2 tableaux. Les forfaits intervenant après la date limite d'inscription ne seront pas remboursés, sauf justificatif valable.

Art. 11 L'inscription au tournoi ne peut se faire que par voie postale. Le moyen de paiement devra être un chèque à l'ordre de HBC. Les inscriptions sans chèque ne seront pas prises en compte.

Art. 12 Le volant officiel sera le **Babolat N°3** pour toutes les catégories.

Art. 13 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où un arbitre (ou faisant office) sera éventuellement proposé par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 14 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 15 Les joueurs disposent de quatre minutes entre l'appel et le début de leur match.

Art. 16 A l'approche de leur match, **les joueurs seront appelés à se rendre en chambre d'appel.**

Art. 17 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

Art. 18 Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.

Art. 19 Toute modification d'inscription doit être précisée par écrit (courrier ou email à inscriptionshbc@gmail.com).

Art. 20 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 21 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match.

Art. 22 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 23 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou incident.

Art. 24 Chaque participant autorise la diffusion de photographies prises pendant la compétition, sauf avis contraire donné par écrit le jour du tournoi.